Fiche d'information 2025-2026

Nom de l'école	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Ensa-PB)
Code Erasmus+ de l'école	FPARIS 190
Direction	Christine Leconte, Directrice
Adresse	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris, France
Site Internet	https://www.paris-belleville.archi.fr/

Direction des relations internationales

Coordinateur	Anabel Mousset
Téléphone	+33 1.53 38 50 26
Courriel	Anabel.mousset@paris-belleville.archi.fr
Coordinateurs	Marie-Ange Jambu, architecte
pédagogiques	Paul Gresham, architecte

Responsable des	Bianca Gonzalez
étudiants entrants	
Téléphone	+33 1 53 38 50 28
Courriel	incomingstudents@paris-belleville.archi.fr
Site internet, rubrique	https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/presentation/
international	https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/sinscrire/
	https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/etudier/

Responsable des étudiants sortants	Isabelle Leconte
Téléphone	+33 1 53 38 50 27
Courriel	outgoingstudents@paris-belleville.archi.fr

Procédure d'inscription pour les étudiants étrangers en mobilité

Les étudiants peuvent venir en 3 ^{ème} année de licence, 1 ^{ère} année de master. Possibilité de venir en 2 ^{ème} année de Master.	Conditions d'admission	Nous recommandons aux étudiants d'intégrer l'Ensa-PB au 1er semestre.
pourront travailler sur leur mémoire au semestre 2 en étant encadré par un enseign de leur université d'origine et un enseignant de l'Ensa-PB). Les étudiants devront suivre <u>uniquement</u> les cours de l'année dans laquelle ils s inscrits et devront respecter le fonctionnement des études de l'Ensa-PB.		Possibilité de venir en 2ème année de Master. (Les étudiants de 2ème année de Master devront suivre les cours de Master 1ère année ou pourront travailler sur leur mémoire au semestre 2 en étant encadré par un enseignant de leur université d'origine et un enseignant de l'Ensa-PB). Les étudiants devront suivre uniquement les cours de l'année dans laquelle ils sont

IMPORTANT	Les étudiants devront avoir acquis une maîtrise suffisante de la langue française avant leur arrivée à l'Ensa-PB. Niveau B1 recommandé.
Obligatoire	Le niveau de français de l'étudiant sera attesté comme suit : - Pour les étudiants en échange dans le cadre du programme Erasmus : leurs résultats de leur test OLS.
Obligatoire	- Pour les étudiants en échange hors érasmus : une attestation du coordinateur de leur université.
	Un niveau de français attesté inférieur au B1 ne sera pas un motif de refus de l'étudiant à venir en mobilité. Il sera encouragé à suivre les cours de français intensifs et extensifs et ils seront limités dans les attributions de studio et cours.
Obligatoire	Important : Séminaire de master Les étudiants de master qui doivent suivre le « séminaire » devront <u>obligatoirement</u> présenter un certificat de langue niveau B1.
Procédure de candidature et dates limites de nominations/inscriptions	L'université d'origine annonce les étudiants nominés au service des relations internationales de l'Ensa-PB <u>par mail</u> puis elle recevra la procédure de nomination en ligne.
	Ensuite les étudiants recevront le lien qui leur permettra de s'inscrire en ligne. Date limite de nomination en ligne par les universités:
	1er semestre : 11 avril 2025
	2 ^{ème} semestre : 17 octobre 2025
	Date limite d'inscription en ligne par les étudiants :
	1 ^{er} semestre : 25 avril 2025 2 ^{ème} semestre : 31 octobre 2025
	z semestre : 31 octobre 2025
	Une attestation d'admission à l'Ensa-PB sera envoyée aux étudiants.
La langue d'enseignement	Tous les enseignements sont en français.
	1 Studio de master est dispensé en anglais à chaque semestre et quelques enseignants de studio de master sont identifiés comme « English friendly » (les étudiants en
	échange ne sont pas prioritaires puisqu'il est aussi proposé aux étudiants de l'Ensa-PB).
Cours de français de	- Des cours de français de l'architecte intensifs ont lieu au mois d'août/septembre (ils
l'architecte	sont facultatifs. 30 heures de cours.
	- Des cours de français de l'architecte extensifs sont proposés à chaque semestre, ils font partis du programme de cours de licence et master. 22 heures de cours (2 crédits ECTS).
	Ils sont gratuits et organisés par l'école.
Calendrier universitaire	L'année universitaire dure 10 mois, d'août/septembre à juin. Elle est divisée en deux
	semestres. 1er semestre : septembre 2025 à janvier 2026
	2ème semestre : janvier 2026 à juin 2026
	Le calendrier universitaire 2025-2026 sera disponible courant mars sur notre site web, rubrique « international » » venir en mobilité » » étudier ».
Inscriptions pédagogiques	Sur la fiche d'inscription pédagogique, il sera demandé aux étudiants de classer par ordre de préférence les studios et les cours, l'école ne pouvant pas honorer forcément le 1 ^{er} ou 2 ^{ème} choix, voire parfois le 3 ^{ème} choix

	- Les étudiants doivent s'inscrire aux cours dans l'année dans laquelle ils sont inscrits Les étudiants devront respecter la structure du programme de Licence 3 et master de l'Ensa-PB. !!!: Il ne sera pas possible de choisir des cours de différentes années. Les guides de cours de licence et master peuvent être téléchargés sur le site de l'école https://www.paris-belleville.archi.fr/ (Rubrique « formation » « cursus ») Les guides de cours 2025-2026 seront disponibles sur notre site web au début de chaque semestre. En attendant, les étudiants peuvent consulter les guides de cours 2024-2025. La présence des étudiants est obligatoire : - à toutes les séances de studios et cours - à chaque début de cours de chaque semestre avec la semaine INTRODUCTIVE/INTENSIF aux examens de chaque fin de semestre.
Stage en agence en France	Les étudiants qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage devront établir une convention entre <u>leur université d'origine</u> et l'agence d'accueil en France. Les jours et horaires de ce stage ne devront pas se substituer à l'emploi du temps de cours de l'étudiant. Il ne sera pas possible d'établir une convention avec l'Ensa-PB.
Contrat pédagogique <u>Pour les étudiants</u> <u>ERASMUS</u>	Le projet de contrat pédagogique pour l'année 2025-2026 est établi avant l'arrivée des étudiants. Le contrat pédagogique définitif sera établi après la période d'inscription pédagogique.
Projet de plan de cours <u>Pour les étudiants hors</u> <u>ERASMUS</u>	Un projet de plan de cours pour l'année 2025-2026 est demandé avant l'arrivée des étudiants.
Crédits ECTS	A l'Ensa-PB, un semestre est validé par 30 crédits ECTS. Si le plan de cours compte moins de 30 crédits ECTS, l'accord de l'université partenaire est nécessaire. Toutefois, nous demandons aux étudiants de suivre des cours pour un minimum de 20 crédits ECTS. Système des « ECTS ». La notation s'effectue avec des lettres. Les résultats des étudiants sont sanctionnés par une note spécifique à l'ENSA-Paris-Belleville (Local grade). Article 5 https://www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2024/03/2024 reglement etudes vf.pdf A, B+ ou B = Enseignement validé dans le cadre d'une unité d'enseignement B- et C = Enseignement NON validé. Un travail de rattrapage sera à effectuer. Seul le studio ne fera pas l'objet de rattrapage.
Inclusion/handicap	Le bâtiment de l'Ensa-PB est accessible aux étudiants en situation de handicap. Les étudiants en situation de handicap doivent prendre contact avec la référente handicap de l'école pour mettre en place les aménagements nécessaires dans le cadre de leurs études. https://www.paris-belleville.archi.fr/acteurs/etudiants/inclusion/
Logement	L'école n'est pas située sur un campus universitaire et ne propose pas de résidence universitaire, les étudiants doivent trouver eux-mêmes un logement dans le parc privé de Paris. L'étudiant trouvera diverses informations sur notre site web, rubrique « acteurs » » étudiants » https://www.paris-belleville.archi.fr/acteurs/etudiants/logements/

Couverture Sociale et	Couverture sociale
Responsabilité civile	 Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne devront avoir leur carte européenne d'assurance maladie à jour.
	Les étudiants NON ressortissants de l'Union Européenne devront s'enregistrer sur le site : https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/
	Responsabilité civile
	Les étudiants devront souscrire une assurance de responsabilité civile qui lui garantit des dommages qu'il pourrait causer à autrui. Celle-ci est OBLIGATOIRE et devra être souscrite en France (environ 15 euros).